

Mercredi 15 Novembre 2017 - n°153

**Politique de la ville** - Vers un nouveau plan national en faveur des quartiers en difficulté

**Transport** - Une délégation de maires de Villes de France entendue par Elisabeth Borne

**Culture** - Françoise Nyssen reçoit une délégation de Villes de France

**Institutions** - Limitation de la dépense locale : Villes de France entendue par la mission Richard-Bur

**Institutions** - Une circulaire précise l'accord de méthode Etat-collectivités de la Conférence nationale des territoires

**Événement** - S'inscrire à la cérémonie du Grand prix de la revue des collectivités locales

**Agenda**

## POLITIQUE DE LA VILLE



### Vers un nouveau plan national en faveur des quartiers en difficulté

Faisant suite à l'appel de Grigny, le Président de la République a reçu à l'Élysée une délégation d'élus, dont Caroline Cayeux, Présidente de *Villes de France*, pour évoquer les mesures qu'il envisage dans le cadre du prochain plan national en faveur des quartiers en difficulté.

A l'occasion de ce déjeuner et de déplacements consacrés à ce sujet, le Chef de l'État a appelé à une « *mobilisation nationale pour les villes et pour les quartiers* ».

[...] ; une mobilisation [qui] doit être celle du gouvernement, des collectivités territoriales, des associations, des entreprises, des intellectuels ». Et de promettre « un plan de bataille clair, avec une mobilisation pleine et entière », dont la mise en œuvre se ferait avec l'aide de Jean-Louis Borloo. Il devrait être présenté en février prochain.

Ce qu'il faut retenir de ces annonces :

#### Un « Conseil présidentiel sur la politique de la ville »

Ce Conseil présidentiel sera constitué de « *jeunes issus des quartiers ayant réussi leur vie professionnelle* ». Il doit permettre aux jeunes en question de faire entendre et de partager leur expérience afin de redonner une image positive et de l'espoir.

#### Le maintien des crédits budgétaires dédiés

En déplacement à Tourcoing, Emmanuel Macron a assuré que « *personne ne perdra, dans les communes concernées par la politique de la ville, le moindre crédit sur 2018* ». Il y aura « *maintien de tous les engagements* » et « *les quelques collectivités qui auraient pu perdre au changement de périmètre en cours* » seront « *compensées* ».

Le Président de la République a également annoncé le maintien des dotations spécifiques aux collectivités territoriales comprenant de nombreux quartiers populaires, et a confirmé le doublement des crédits des programmes de rénovation urbaine, qui seront portés à 10 milliards d'euros dans les années à venir.

#### Contrats aidés et emplois francs

Emmanuel Macron a insisté sur le maintien des contrats aidés pour les territoires en difficulté et le déploiement d'emplois francs. Ces derniers seront expérimentés dans plusieurs dizaines de quartiers en 2018.

Les entreprises recevront, dans ce cadre, des primes si elles embauchent des jeunes issus des quartiers populaires : 15.000 euros pour un CDI (répartis sur trois ans), contre 5.000 euros pour un CDD (répartis sur deux ans). L'ensemble des demandeurs d'emploi, sans question d'âge, pourra en bénéficier tant que cela concerne des CDI et des CDD de plus de deux ans.

#### Lutte contre les discriminations à l'embauche

Le Chef de l'État a annoncé vouloir étendre les mesures de « *testing* » des entreprises privées. La méthode consiste par exemple à envoyer deux CV identiques, si ce n'est sur le critère potentiellement discriminant : âge, sexe, nom de famille, adresse. Les résultats de ces tests de recrutement seraient rendus publics. Il a également annoncé un renforcement des missions des Inspections du Travail, qui « *[traqueraient] ceux qui ne respectent pas ce qui est dans la loi, qui est dans notre code du Travail, qui interdit la discrimination à l'embauche* ».

Un plan de lutte contre les discriminations sera prochainement élaboré.

#### Services publics

Le Chef de l'État veut faire revenir les services publics dans les quartiers et « *rétablir ce socle minimal* » de service.

« *Nul ne doit avoir le sentiment d'être abandonné par la République* ». L'État s'engage ainsi à faire revenir des services comme La Poste ou à doubler les maisons de santé. Un plan de création de crèches sera notamment mis en place (notamment via l'ANRU) et le nombre de maisons de santé augmentera.

#### Éducation

Le Président a également évoqué des initiatives pour les collégiens et lycéens comme le renforcement des internats d'excellence « *dans les zones rurales et dans les zones urbaines* » et l'aide aux stages de 3ème.

## **Sécurité**

Emmanuel Macron a ensuite précisé que la police de sécurité du quotidien sera essentiellement affectée dans les quartiers difficiles, tout comme les nouveaux postes qui seront ouverts dans la Police et la Gendarmerie tout au long du quinquennat. D'autre part, plusieurs plans de lutte contre la radicalisation seront présentés d'ici au début de l'année prochaine, ainsi qu'une politique de déradicalisation.

## **A noter également**

Le Président de la République a annoncé le déploiement d'un plan national pour le permis de conduire pour les habitants des quartiers de la politique de la ville, ou encore une aide de l'Etat aux collectivités pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques en semaine et l'ouverture le weekend.

En savoir plus : la [vidéo](#) du discours du Président de la République à Roubaix sur la politique de la ville

## **TRANSPORT**



### **Une délégation de maires de Villes de France entendue par Elisabeth Borne**

Apprenant, durant les Assises de la mobilité, le lancement d'une mission spécialement dédiée à la redéfinition du modèle ferroviaire français (mission confiée fin septembre à Jean-Cyril Spinetta), une délégation d'élus de *Villes de France*\* a souhaité être reçue par la ministre chargée des Transports, Elisabeth Borne, pour évoquer plus particulièrement, la question des dessertes TGV des villes moyennes.

En effet, les élus de *Villes de France* restent quelque peu échaudés de l'épisode des Trains d'équilibre du territoire (TET) qui s'est traduit depuis 2016, outre une régionalisation de facto de certains TET, par un désengagement de l'opérateur historique (SNCF Mobilités) sur le réseau des lignes nationales secondaires. Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de *Villes de France*, a expliqué en préambule à la ministre, que la délégation était là pour dénoncer l'idée d'un système ferroviaire à deux vitesses, qui serait « *conçu sur un mode origine-destination de métropoles à métropoles* », et qui « *zapperait* » en quelque sorte le reste du territoire. Pour Frédéric Leturque, maire d'Arras, « *la tonalité de la lettre de mission nous a conduit à repenser aux décennies passées* » (...) « *Villes de France apprécie toutefois la méthode de travail des Assises qui ont été lancées, et souhaite continuer à discuter de ce sujet très important, celui de la mobilité ferroviaire* ».

### **Risques de fractures territoriales**

Face à des scénarios qui envisagent - à très court terme - un sacrifice délibéré de l'activité ferroviaire, les représentants de *Villes de France* sont ainsi venus rappeler à la ministre chargée des Transports, que cette orientation constituait en réalité un « *dérivatif, puisque si les trains ne circulent plus, les péages (NDLR versés au gestionnaire de l'infrastructure) n'alimenteront plus la régénération indispensable du réseau des grandes lignes* ». D'ailleurs, si l'on imagine rééquilibrer financièrement le service ferroviaire en supprimant des dessertes villes moyennes, et en proposant uniquement des solutions de rabattement TER, et avec la rupture de charge que cela induit, là encore il y a un réel risque de dégradation de fréquentation du service.

Pour le président délégué de *Villes de France*, « *les arbitrages entre 7 minutes supplémentaires pour une liaison LGV, ou une heure trente en plus pour rejoindre en TER la métropole, ne sont pas seulement financiers, ils sont aussi politiques, et les maires des villes moyennes sont venus souligner le risque de fractures territoriales pour des bassins de vie de plusieurs dizaines, voire centaines de milliers d'habitants* ». Pierre Méhaignerie, ancien ministre, maire de Vitry, comme son collègue de Libourne, Philippe Buisson, estiment que les choix rencontrés dépassent effectivement le seul aménagement du territoire, avec le risque de vote extrême de décisions prises depuis Paris intra-muros. Le maire de Libourne souligne que la desserte de son territoire résulte d'ailleurs d'une convention de desserte signée avec l'État, convention qui intervient en contrepartie de l'intervention financière des collectivités locales dans la réalisation de la LGV Sud-Ouest.

### **Bien identifier tous les coûts**

Au-delà des coûts d'utilisation de l'infrastructure que l'on oppose souvent aux élus, Pierre Méhaignerie, ajoute qu'il y a aussi des coûts environnementaux à prévoir s'il est fait le choix de l'utilisation de la voiture pour rejoindre la métropole la plus proche, de santé publique, de perte de temps... Il indique que les coûts salariaux et sociaux au niveau de l'opérateur ferroviaire sont également 20% plus élevés que les voisins d'outre-Rhin, ce qui pose la question de la compétitivité de SNCF Mobilités.

Olivier Gacquerre, maire de Béthune, estime pour sa part, au niveau de la méthode, indispensable de déterminer les objectifs avant de trouver des solutions de financement pour l'utilisation de l'infrastructure, qui dépassent sans doute le seul système ferroviaire. Il estime que SNCF Mobilités doit se concentrer sur sa mission : faire effectivement circuler les trains, et qu'ils arrivent à l'heure. Il insiste sur l'intérêt de déterminer une méthode d'expérimentation pour la gestion du premier ou du dernier kilomètre, qui serait confiée aux collectivités locales.

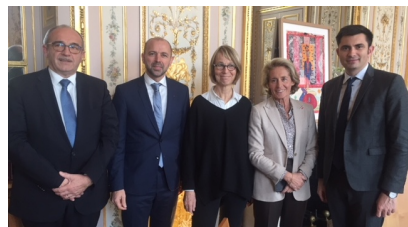
### **Des maires rassurés ?**

En réponse à ces interventions, la ministre chargée des transports, Elisabeth Borne, se veut rassurante. Elle souligne que *Villes de France* a toute sa place pour exprimer ses messages, notamment dans le cadre des groupes techniques, constitués pour les Assises de la mobilité. Celle-ci précise vouloir éviter une « *métropolisation rampante* », et qu'elle souhaite au contraire une politique de transports équilibrée pour tous les territoires, avec une dette ferroviaire qui ne cesse de croître, et avec laquelle il faut composer (45 milliards d'euros).

Elle ajoute que si le Gouvernement à l'intention de faire une sélection dans les grands projets d'infrastructures, à l'issue des Assises de la mobilité d'ici la fin de l'année, c'est justement qu'il a été pris conscience de la nécessité d'accorder la priorité à la régénération des réseaux ferroviaires, et non de tout consacrer aux lignes à grandes vitesses. Elle indique d'elle demandera naturellement à Jean-Cyril Spinetta de recevoir *Villes de France* dans le cadre de sa réflexion.

\* La délégation de représentants de *Villes de France*, conduite par Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué, était composée de Pierre Méhaignerie, ancien ministre, maire de Vitry, Frédéric Leturque, maire d'Arras, de Philippe Buisson, maire de Libourne, et d'Olivier Gacquerre, maire de Béthune.

## CULTURE



### Françoise Nyssen reçoit une délégation de Villes de France

La ministre de la Culture et de la Communication recevait mardi 14 novembre 2017 une délégation d'élus de *Villes de France*\* afin d'évoquer les enjeux phares des politiques culturelles pour les villes de taille moyenne. Au menu : redynamisation des centres-villes, emplois aidés, pass culture, relations avec les Architectes des Bâtiments de France et bibliothèques.

#### Menaces sur les budgets Culture et emplois aidés

Caroline Cayeux a rappelé l'attachement des villes de taille moyenne pour les politiques culturelles qui sont au cœur des dynamiques du bien-vivre ensemble. Les *Villes de France* doivent toutefois s'adapter aux contraintes financières auxquelles elles font face et les emplois aidés sont un dispositif essentiel pour les institutions et animations culturelles locales. La baisse simultanée des concours financiers de l'Etat et des emplois aidés fait effet de double peine pour les collectivités locales. Le bloc local a diminué depuis quelques années ses subventions aux associations, les emplois aidés qui s'inscrivent sur 3 ans permettent de maintenir un soutien.

Jean-François Debat rappelle qu'au regard du faible nombre d'emplois aidés restant et de la priorité mise sur le handicap et l'éducation nationale, il restera peu de possibilités pour la culture. Par ailleurs, les villes et intercommunalités diminuent leurs concours financiers notamment en termes de dépenses de fonctionnement. Dans le même temps, les départements diminuent leur soutien à la culture car ils se recentrent sur leurs compétences obligatoires. Les régions investissant moins également, le secteur de la culture subit ainsi une baisse cumulée qui peut remonter à une dizaine d'années.

La ministre Françoise Nyssen a rappelé que 200 000 emplois aidés seront maintenus et qu'un certain nombre sera fléché vers la culture. L'enjeu est de montrer le potentiel d'emplois à la clé et d'éviter l'effet d'aubaine. Elle met en avant les contraintes financières de l'Etat, les efforts doivent être à tous les niveaux. Le ministère de la Culture participe dans la mesure de ses possibilités au financement des conservatoires et du patrimoine, avec un budget en hausse pour ces deux sujets.

#### La culture, ciment de la cohésion des territoires et plan villes moyennes

Françoise Nyssen précise que son ministère est pleinement associé au ministère de la Cohésion des territoires sur l'élaboration du plan d'action en faveur des villes moyennes. Elle estime urgent de s'appuyer sur ce qui se passe sur le terrain et de construire sur la base d'une réflexion commune. Les DRAC sont des entités importantes pour accompagner et soutenir l'innovation. Les axes sur lequel travaille le ministère portent sur l'habitat et le changement d'usage des sites à valeur patrimoniale, le développement de projets artistiques et culturels dans l'aménagement du territoire ainsi que les commerces d'objets culturels de proximité et les cinémas en centre-ville.

Les élus évoquent leur faible marge de manœuvre sur les commerces culturels, ils veillent dans la mesure du possible à permettre le maintien des librairies et cinémas en incitant à la création et au rachat d'entreprise. L'enjeu des modalités de régulation est essentiel. Ainsi, pour obtenir des soutiens financiers, il doit y avoir absence de concurrence. Jean-François Debat, regrette l'absence de compétence pour le bloc local pour contribuer à estimer la viabilité économique d'une entreprise alors que les élus connaissent le territoire.

Laurent Kalinowski, maire de Forbach, présente la stratégie de son territoire, qui vise à redynamiser le centre-ville en ramenant des institutions culturelles, et fait de la culture une composante essentielle de l'attractivité et du développement de la ville.

Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, souligne l'importance du cinéma dans le centre-ville. Il évoque les difficultés de faire valoir cette dimension au niveau de la Commission Nationale d'Aménagement commercial (CNAC) depuis quelques années.

La ministre marque son intérêt pour ces problématiques et souhaite œuvrer pour de meilleurs fléchages des cinémas vers les centres-villes.

#### Pass Culture et ouverture des bibliothèques

Le dispositif sera mené de manière expérimentale dans un premier temps, sur la base d'un budget de 5 millions d'euros et en termes de méthode, seront associés les élus et les citoyens, en particulier les jeunes. L'IGAC mène une étude afin d'identifier l'existant. Une application permettra au jeune de rester maître de son choix, l'enjeu étant d'ouvrir vers des pratiques artistiques et l'accès aux œuvres notamment en termes de politiques de mobilité.

Les élus font un retour de leurs propres expériences du pass culture. Jean-François Debat, retient ainsi qu'il faut une conception large du pass car par exemple, l'accès aux seuls cinémas d'art et d'essai limite l'offre aux seules métropoles. Il souligne également la lourdeur et le coût du dispositif en termes de gestion du droit individuel et



d'équipement des médiateurs.

S'agissant de l'ouverture des bibliothèques, Françoise Nyssen rappelle l'enjeu d'ouvrir mieux et d'aller au-delà des usages lecture avec les 16 000 bibliothèques sur le territoire. Des estimations financières d'une politique de plus large ouverture des bibliothèques en fonction des besoins des citoyens sont menées.

Les élus approuvent le fait d'adapter les horaires des bibliothèques mais s'interrogent sur les modalités. Ils rappellent le contexte tendu et le caractère coûteux d'ouvrir en soirée ou le dimanche.

### **Mode de contractualisation et relations aux ABF**

La ministre souhaite que le mode de contractualisation avec les collectivités évolue vers plus de souplesse, de simplicité, de possibilités d'expérimentation et de solidarité. Deux clauses seront systématiquement incluses aux contrats, elles concerneront l'Education artistique et culturelle (EAC) et la solidarité. Par ailleurs, les DRAC sont des services déconcentrés qui doivent être le point d'attache des collectivités.

Laurent Kalinowski, maire de Forbach, souligne les convergences entre urbanisme et culture dans son projet de dynamisation du territoire. Il souhaite ainsi associer les dispositifs ANRU et les dispositifs liés aux centres-villes. Son ambition consiste à mettre en place un pôle culturel en centre-ville et à prendre la scène nationale comme support pour le centre-ville. Il s'interroge sur l'accompagnement du ministère en termes d'accueil de la diversité culturelle et de création artistique, rappelant l'enjeu essentiel de l'ingénierie pour le bloc local.

Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, se félicite du projet d'évolution des fonctions des DRAC vers davantage d'accompagnement et d'innovation, ces services étant actuellement surtout dans l'exécution de règlements.

Caroline Cayeux déplore les rigidités parfois surprenantes qui freinent les projets des collectivités. Jean-François Debat souligne la problématique des élus avec une disposition législative récente qui donne pouvoir aux ABF sur les aménagements du domaine public et non sur les seuls bâtiments. Xavier Bonnefont, rejoint ces attentes et invite à recentrer les missions des ABF sur l'essentiel.

Françoise Nyssen se dit à l'écoute des élus sur ce dossier et souhaite libérer les ABF des rigidités.

*\*La délégation était composée de Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de Villes de France, Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de Villes de France, Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême et Laurent Kalinowski, maire de Forbach.*

## **INSTITUTIONS**



### **Limitation de la dépense locale : Villes de France entendue par la mission Richard-Bur**

Mardi 7 novembre dernier, *Villes de France*, représentée par trois de ses élus\* a été reçue par la mission conduite par Alain Richard, ancien ministre et sénateur du Val-d'Oise, et Dominique Bur, préfet de région honoraire et ancien DGCL, sur le contrat de mandature qui doit normalement être validé, le 14 décembre prochain, lors de la prochaine Conférence nationale des territoires.

En ouverture, Caroline Cayeux, précise que « *Villes de France* reste partie prenante au processus de discussion » initié en juillet en dépit des accrocs du mois d'août (baisse des crédits du logement, coupe dans les emplois aidés, coupes budgétaires sur la DETR...) et apprécie d'être écoutée sur ce premier chapitre de la mission, chargée d'examiner les moyens de limiter la dépense locale (à +1,2% en valeur sur la durée de la mandature). A cet égard, la maire de Beauvais souligne que les élus des villes moyennes souhaitent « *plus de discernement dans l'objectif de réduction de la dépense locale* », parce que les villes de France doivent « *composer avec de nombreuses injonctions contradictoires provenant de l'Etat* ».

### **Identifier le coût des politiques publiques**

Vis-à-vis de ces injonctions, la présidente de *Villes de France* aborde la question globale des normes qui « *empêchent de faire des économies* » et évoque le « *jonglage permanent entre nécessité de baisser la dépense et les charges continuellement imposées par l'État qui pèsent sur la section de fonctionnement* ».

Caroline Cayeux évoque par exemple, « *les charges transférées au titre des missions régaliennes exercées par le maire en tant qu'officier d'état-civil, qui ne sont pas compensées* » (PACS, Passeports biométriques, CNI,...), la « *toute puissance des Architectes des Bâtiments de France* », notamment s'ils ont à gérer un site patrimonial remarquable. Enfin que dire encore des multiples schémas, procédures, délais qui alimentent la machine administrative.

### **Avoir une approche à géométrie variable**

A ce jour, cet effort de modération de la dépense publique devrait reposer sur les 319 plus grandes collectivités (ensemble des régions, des départements, des métropoles, villes de plus de 50 000 habitants, et intercommunalités de plus de 150 000 habitants), qui concentrent près de deux-tiers des dépenses de fonctionnement totales des collectivités (article 10 PLPFP).

Ces collectivités territoriales seront appelées à réaliser ces économies dès 2018 dans le cadre d'un « *dialogue constructif* », au niveau local, sous le pilotage des préfets et des DDFIP, pour établir des contrats qui répondent à des objectifs adaptés à la situation de chaque collectivité. Après 2018, si cela est nécessaire, un système de bonus-malus sur la DGF pourrait être mis en place pour les collectivités qui ne respectent pas leurs objectifs.

Afin de « *garantir plus d'équité dans la répartition de cette contrainte au niveau du bloc communal* », Jean-François Debat, président délégué de *Villes de France*, et maire de Bourg-en-Bresse, souligne que les critères démographiques (qui ciblent les collectivités soumises à contrainte) et des dépenses réelles de fonctionnement par habitant, doivent être modulés, ou du moins adaptés en fonction des politiques publiques locales. « *Ils ne constituent*

que deux critères parmi d'autres, comme le niveau d'effort fiscal, rapporté aux revenus des ménages, qui lui montre une discrimination, selon que l'on se situe au centre d'un bassin de vie, ou à mesure que l'on s'éloigne en périphérie ». Il rappelle que le niveau de dépenses de fonctionnement peut légitimement varier d'une collectivité à une autre, et que les Villes de France ont structurellement (avec les charges de centralité liées à des équipements comme les médiathèques, théâtres, conservatoires, équipements sportifs, ...) des coûts plus importants à assumer.

Jean-François Debat estime en effet que « l'on ne peut pas exiger des villes de France d'être vertueuses dans leurs dépenses de fonctionnement, et dans le même temps exiger des efforts en matière de sécurité publique, lors de l'encadrement de grandes manifestations, ouvrir les bibliothèques plus tard ou le dimanche, interdire tout pesticide, et ne pas prendre en compte le temps humain nécessaire au désherbage par exemple (...) sans compter les normes draconiennes en matière de désamiantage, etc. », ou bien alors, pour continuer à investir, il va falloir réinterroger sur les missions que les villes devront ou non abandonner.

### **Assouplir le statut de la FPT**

Jacques Lamblin, maire de Lunéville, souligne toutes les avancées qui peuvent être menées pour limiter la dépense locale, notamment s'agissant des charges de personnel. Ainsi en matière de temps de travail, il précise que « des avancées ont été faites pour rapprocher la durée effective sur la durée légale, mais que l'on n'est pas arrivé au bout ». Sur le jour de carence, les dernières avancées sont positives, mais la différenciation existante entre public et privé apparaît de moins en moins justifiée. Des gisements importants d'économies sont encore possibles, à condition de trouver des mesures susceptibles d'augmenter les revenus, d'assouplir les conditions d'entrée et de sortie, et de ce point de vue, un assouplissement du statut de la FPT est indispensable.

### **Contrat triennal plutôt que quinquennal**

D'une même voix, Caroline Cayeux, Jean-François Debat, et Jacques Lamblin, ont enfin appelé à calquer la durée du contrat de mandature entre l'État et les collectivités locales, jusqu'à la fin du mandat municipal soit 2020, pour deux raisons : la première, une concordance politique avec l'achèvement du mandat municipal ; la seconde, l'idée que l'inflation retenue dans le PLF annuel ne sera pas pour très longtemps inférieure à 1,2%, comme cela est le cas cette année et en 2018.

S'agissant de la période de référence - à partir de laquelle l'observation de l'évolution de la dépense soumise à contrainte - les membres de la délégation de Villes de France ont insisté pour tenir comptes des efforts qui se sont produits de 2014 à 2017, car « les Villes de France ne partent pas d'une feuille blanche ». L'effort de réduction de la dépense sur cette période était bien réel, et n'était pas basé sur une tendance à la hausse (contrairement à l'objectif d'évolution des dépenses sociales, l'Ondam). Le dernier rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales le souligne, à l'inverse de l'État, les collectivités locales dans leur ensemble contribuent depuis 2016 à l'assainissement des comptes publics

### **La lettre de mission**

\* : Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de Villes de France - Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de Villes de France, Jacques Lamblin, maire de Lunéville

## **INSTITUTIONS**



### **Une circulaire précise l'accord de méthode Etat-collectivités de la Conférence nationale des territoires**

Par une circulaire mise en ligne le 10 novembre dernier, le Premier ministre a précisé aux membres du Gouvernement les termes de « l'accord de méthode conclu avec les associations représentatives d'élus à l'issue de la première séance de la Conférence nationale des territoires » (CNT) du 17 juillet dernier.

La méthode repose sur trois principes :

- **Le co-construction** « Au delà des consultations obligatoires du Comité des finances locales, du Conseil national d'évaluation des normes et du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale », les ministres devront, pour tous les chantiers qu'ils conduisent dans le cadre de leur feuille de route et « qui peuvent concerner ou impliquer les collectivités territoriales », mettre en place des concertations avec ces dernières, « notamment par le biais des associations nationales représentatives d'élus, afin que celles-ci puissent utilement faire connaître leur point de vue et enrichir le projet initial ».

- **La confiance** : Les membres du gouvernement sont invités à présenter « l'avancement des chantiers de leur feuille de route susceptibles de concerner les collectivités [...] lors des réunions semestrielles de la CNT ou de ses groupes thématiques spécifiques ». Par ailleurs, il leur est recommandé de « ménager systématiquement un temps de dialogue avec les élus locaux, les associations de maires notamment, et les parlementaires afin de mettre en œuvre et d'expliquer la méthode de la CNT » lors de chacun de leur déplacement.

- **La responsabilité** : « Dans la préparation des textes intervenant dans des domaines de compétences décentralisées, et afin de faciliter l'exercice par les collectivités territoriales des responsabilités qui leur sont dévolues par la loi » les ministres pourront « utiliser la faculté ouverte par l'article 72 de la Constitution, en prévoyant, dans le respect des normes de niveau supérieur et des dispositions de l'article 21 de la Constitution qui confient au Premier ministre la responsabilité de l'application des lois et l'exercice du pouvoir réglementaire, un champ élargi pour le pouvoir réglementaire local ».

En savoir plus : la circulaire du sur l'Accord de méthode Etat-collectivités

## EVÉNEMENT



### S'inscrire à la cérémonie du Grand prix de la revue des collectivités locales

La Revue des Collectivités Locales décernera son nouveau Grand Prix le 5 décembre 2017 prochain, dans le cadre du Cercle National des Armées (8 place Saint-Augustin, 75008 Paris), de 18h00 à 21h30. Organisé en partenariat avec *Villes de France*, le Grand Prix de la Revue des Collectivités Locales distinguera des réalisations urbaines remarquables des communes françaises comprises entre 15 000 et 250 000 habitants. Il s'inscrit dans le soutien aux initiatives

locales dans des domaines aussi variés que l'aménagement urbain, le sport, l'environnement, les transports et les réseaux numériques. Cette cérémonie de remise des prix sera présidée conjointement par Caroline Cayeux, maire de Beauvais et présidente de *Villes de France*, par Frédéric Leturque, maire d'Arras et président du jury 2017, ainsi que par Stéphane Demazure, directeur général de la Revue des Collectivités locales. Les projets finalistes ont été soumis le 19 octobre 2017 au vote d'un jury composé de personnalités reconnues pour leur expertise et leur indépendance, et présidé par Frédéric Leturque, maire d'Arras et secrétaire général de *Villes de France*.

En 2015, pour sa première édition, le Grand Prix avait été décerné au Grand Poitiers pour la construction du Viaduc Léon Blum, ouvrage d'art de nouvelle génération, permettant de relier Poitiers-Ouest au centre-ville et accueillant un transport en commun en site propre. Pour la seconde édition 2017, le Grand Prix a été attribué à Mont-de-Marsan pour son remarquable projet « *Mont-de-Marsan, rivières dans la ville* ».

Pour s'inscrire à l'événement ;

Pour en savoir plus

## AGENDA

### EVENEMENTS VILLES DE FRANCE

- **Mardi 5 décembre 2017** - Paris ( Cercle National des Armées) - Grand Prix " La Revue des Collectivités Locales " et Villes de France  
Remise des prix
- **Jeudi 7 décembre 2017** - Paris - Les Rendez-Vous de l'intelligence locale  
La Silver Economie : une opportunité pour les villes de France  
Programme et inscription
- **16 novembre 2017** - Paris - Remise des prix "Energies Citoyennes"
- **17 novembre 2017** - Paris - Journée d'étude " Dématérialisation ", organisée par la Gazette des Communes  
Programme
- **21 novembre** - Paris - 2<sup>ème</sup> édition des rendez-vous du logement étudiant, Villes de France partenaire  
Programme et inscription
- **21 novembre** - Paris - Conférence sur la réhabilitation écologique des cimetières (Salon des Maires)
- **1er décembre 2017** - Paris - Commission d'orientation stratégique sur le programme d'Administration Numérique Territoriale
- **14 décembre 2017** - Paris - Journée d'étude La Gazette et le Courrier des Maires : "Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs", Villes de France partenaire  
En savoir plus
- **7 et 8 février 2018** - Paris - Espace Champerret, Salon AP Connect (solution IT pour les administrations publiques), Villes de France partenaire  
Voir le site

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi